

Jeu concours « Le tri, un sport collectif »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le SYBERT, Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est situé au 4 rue Gabriel Plançon - la City25043 Besançon cedex, organise du samedi 30 septembre 2017 au vendredi 06 octobre 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Le tri, un sport collectif » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant sur le territoire du SYBERT, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles (conjoint, pacsés ou concubin, ascendants ou descendants), ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation relative à sa participation au Jeu et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour participer au jeu, les joueurs doivent :

- Trouver la bonne réponse à la question posée et l'inscrire dans les commentaires de la publication Facebook
- Aimer et partager la publication du jeu du SYBERT « Le tri, un sport collectif »
- Aimer la page « SYBERT, ensemble réduisons et valorisons nos déchets ».

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu. Les participations par message privé ne sont pas autorisées.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Trois gagnants seront tirés au sort par l'un des Huissiers de la SCP TOURNOUX MOUGENOT – 2 Rue Louis de la Verne à 39100 DOLE dans les 3 jours suivants la fin du jeu. Parmi les participants ayant donné la bonne réponse et ayant partagé la publication « concours du SYBERT »

Les gagnants seront annoncés publiquement sur une publication Facebook, puis contactés par message privé Facebook dans les 3 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant tiré au sort.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants ayant rempli les conditions de participation, tirés au sort parmi les bonnes réponses données et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot. Un lot est composé de un t-shirt et d'une invitation pour 2 personnes (voir détail ci-dessous)

Liste des lots :

- 3 T-shirts de l'équipe féminine de Handball Bisontin **Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF)**, signés par les joueuses, d'une valeur de 90€ TTC.
- 3 invitations pour 2 personnes (soit 3 gagnants qui peuvent inviter chacun une personne) à assister à un entraînement de l'équipe féminine de Handball Bisontin **Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF)**, avec une rencontre à la fin de l'entraînement avec les joueuses. La date de la rencontre est fixée au 09 novembre 2017 entre 18 heures (minimum) et 20 heures (maximum) au Palais des Sports de Besançon – 42 Avenue Léo Lagrange. La place est située dans l'espace « Loges ». L'heure de l'entraînement pourra être susceptible d'être modifié.

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration du gagnant ne sont pas pris en charge par le SYBERT. En cas d'empêchement du gagnant à venir assister à l'entraînement, aucune autre date ne pourra être proposée, seul le T.Shirt pourra lui être adressé par courrier.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de la SCP **TOURNOUX ET MOUGENOT – Huissiers de Justice Associées – 2 Rue Louis de la Verne à 39100 DOLE**. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

Fait à DOLE,
Le 19 Septembre 2017

Myriam **TOURNOUX** Séverine **MOUGENOT**
SCP Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice Associés
2 Rue Louis de la Verne - 39102 DOLE Cedex
Tel 03 84 82 30 08 - Fax 03 84 79 22 70
email : info@scphuissiers.com
site : scphuissiers.com